

Garde d'enfants pour le père ?

Par sosoben, le 21/10/2015 à 00:42

[fluo] [s]Bonjour, [/s] [/fluo] (obligatoire au début du 1er message)

La mère de mes enfants et moi nous sommes séparés en juin 2015 après qu'elle m'ait trompé et soit tombée enceinte de quelqu'un d'autre. Elle a avorté. Elle a prit nos trois filles de 2, 4 et 5 ans chez ses parents. Sa mère est décédée en août 2015. Son père est schizophrène. Elle héberge l'homme avec qui elle m'a trompé. Sur le coup, et pendant 2 semaines, j'ai tellement souffert que j'envoyais des SMS menaçants, des paroles très vulgaires et que je ne voulais plus voir mes filles croyant qu'il serait mieux de les oublier que de ne presque pas les voir. J'ai été jugé et condamné à une amendes pour ces faits.

Ensuite, je prenais mes filles le Week-end et elles ont commencé à se plaindre du comportement violent du compagnon de leur mère. Je les ai emmené au commissariat, elles ont été entendues et l'enquête est en cours. Il y a en plus des suspicions d'attouchements sexuels. J'ai voulu les garder mais elles manquaient trop l'école. Alors je les ai ramenées à leur mère la mettant au courant de la plainte.

Mes petites ont été ensuite punies d'avoir "dit des bêtises à papa et à la police". Et la mère m'a envoyé un recommandé me disant que son avocat lui a dit de ne pas me les donner jusqu'au jugement. Le même avocat qui lui disait de ne pas me donner de vêtements des rechange pour que je ne puisse pas garder mes filles. Chez ma mère elles ont bien sûr plein de vêtements et de jouets dans leur chambre.

Elle poste des photos sur fb de mes filles dans les bras de son compagnon alors que je ne peux pas les voir.

J'ai alerté le juge, le 119, le procureur. Je me suis rendu à l'école de mes filles ou la directrice ignorait mon existence, la mère lui ayant dit que j'avais abandonné mes filles.

Elle m'a annoncé son intention de me faire passer pour un homme violent et drogué. Elle sait pleurer sur commande. Elle a fait faire de fausses attestations disant que son père n'est pas schizophrène mais juste dépressif. Elle travaille et laisse la garde de mes petites à son père et à son compagnon. De plus, j'ai peur qu'elle ait encore plus d'emprise ppsychologique sur mes filles. Je les ai croisées lors de mon rdv à la maternelle, ma petite avait peur de me dire les choses, le compagnon de leur mère lui faisant les gros yeux de loin....

Je ne sais pas quoi faire. Je demande la garde totale mais je ne crois pas en la justice.

Vos avis m'aideraient .. Merci

Par cocotte1003, le 21/10/2015 à 08:20

Bonjour, vos filles sont effectivement petites et les juges n'aiment pas trop donner la garde au père dans ce cas. Cous semblez habiter proche de la mère, pourquoi n'envisage vous pas une garde alternée ? Cordialement

Par sosoben, le 21/10/2015 à 12:11

La justice laisserait mes petites avec cet homme ???

Par cocotte1003, le 21/10/2015 à 12:23

Bonjour, oui si vous n'avez pas de preuves de ce que vous avancez ou que vous n'avez pas la possibilité de les accueillir dans de bonnes conditions, cordialement

Par sosoben, le 21/10/2015 à 12:27

Les petites ont été entendues, c est bien ppour ça que l eenquête est en cours... Et je peux accueillir mes filles dans de bonnes conditions...

Par cocotte1003, le 21/10/2015 à 12:54

Bonjour, et bien alors tant mieux, n'hésitez pas à saisir le JAF pour demander leurs gardes avec vos preuves et surtout sans dénigrer la mère car ce n'est pas parce qu'elle est mal entourée que c'est une mauvaise mère, cordialement

Par sosoben, le 21/10/2015 à 13:05

Merci cocotte 1003. Je sais bien que mon histoire est compliquée et difficile à prendre vraiment au sérieux. Au début, personne ne m'écoutais. Mais la ça y est, même le procureur s' est mit en contact avec la gendarmerie... Je protégerais mes petites jusqu'au bout... Je n'accepte pas qu'elles puissent craindre un homme qu'elles appellent le "patron" à sa demande.... Au début je ne voulais pas leur garde, mais ça a bien changé. Car en plus les petites me suppliant en pleurs de ne pas les laisser chez leur mère. ?.

Par cocotte1003, le 21/10/2015 à 13:57

Peut être qu'il vous faudrait emmener les filles chez un pédopsychiatre qui les aiderait à parler de leurs problèmes cela confortera votre dossier. N'oubliez pas de bien préciser au juge, preuve à l'appui, votre organisation si elles viennent chez vous et ne laissez pas penser au juge que vous allez les "couper" de leur mère, cordialement

Par sosoben, le 21/10/2015 à 14:06

Je ne les coupe pas de leur mère, dans le dossier du jugement je l'ai précisé. Je veux juste la résidence principale chez moi... pour le pedopsychiatre, j'attends les conseils de mon avocate car la mere les emmenerait aappartement en voir un régulièrement... Le soucis est qu elle m'a envoyé un recommandé me disant qu'elle m interdisait de prendre les petites jusqu'au jugement... Et je sais que je pourrais aller les chercher de force mais j'aipeur des cconséquences de tout ça sur mes petites. Et mon ex est du genre à faire exprès de tomber par très pour simuler une agression..

Par cocotte1003, le 21/10/2015 à 15:34

Vous pouvez envoyer à la mère une LRAR pour lui proposer des dates de visite pour voir vos filles. Soit elle vous répond favorablement et vous vous présentez comme indiqué avec quelqu'un qui pourra attester pour vous s'ils y a un problème, soit elle eefuse et là le juge d'apprécier pas vraiment, soit elle ne prend pas la lettre et vous la mettez dans votre dossier NON OUVERTE, cordialement

Par sosoben, le 21/10/2015 à 15:58

Elle a une lettre avec accusé, avec dates et heures, chaque semaine à laquelle elle répond négativement par courrier et par texto. Le fait qu'elle soit autant sûre d'elle me tracasse...

Par cocotte1003, le 21/10/2015 à 18:09

Effectivement si vous n'avez pas de jugement vous accordant un droit de visite, elle a le droit de refuser de vous laisser voir vos filles mais lors du jugement les preuves que vous aurez de ce fait ne seront pas en sa faveur, les juges n'aiment pas qu'un enfant soit coupé de son autre parent. De votre coté, proposez au juge qu'en plus d'un droit de visite classique, elle puisse voir les enfants un mercredi après midi sur deux et que l'autre mercredi elle puisse leur téléphoner entre six et sept heure. Évidement je vous donne un exemple, vous pouvez proposer au juge ce qui vous arrange mieux, cordialement

Par **sosoben**, le **21/10/2015** à **18:20**

Merci beaucoup. Je garde les lettres avec A, les preuves, les attestations...